

Bruno Dartiguenave

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

de la SARL G.GUILLIER/PAGESCO en SAS

Aux associés

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 2 décembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'existence d'avantages particuliers.

EIRL Bruno DARTIGUENAVE
Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux
Comptes d'Aix-en-Provence
Immeuble Le Patio - 195 Chemin de l'Estagnol - 83260 LA CRAU
SIRET 539 919 415 00049 TVA Intra FR71539919415
Tél. 04.94.58.43.59 - Mail : contact@bdca.fr

Toulon, le 20 décembre 2024

Bruno DARTIGUENAVE

Commissaire à la transformation

Lb